

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243, Addis Ababa, Ethiopia Tel.: (251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 519321
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
648^{EME} RÉUNION
16 JANVIER 2017
ADDIS ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/COMM.(DCXLVIII)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), en sa 648^{ème} réunion tenue le 16 janvier 2017, a examiné le projet de Feuille de route principale de l'Union africaine sur les mesures pratiques pour faire taire les armes en Afrique d'ici 2020, et a adopté la décision qui suit:

Le Conseil,

1. **Félicite** le Gouvernement de la République de Zambie pour l'accueil de la retraite du CPS sur les mesures pratiques pour faire taire les armes en Afrique d'ici 2020, qui s'est tenue du 7 au 9 novembre 2016, à Lusaka, en Zambie, conformément à la Déclaration solennelle du 50^{ème} anniversaire de l'OUA/UA, adoptée par la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement de l'UA, le 26 mai 2013, à Addis Abéba, dans laquelle les chefs d'État et de Gouvernement se sont engagés à ne pas léguer le fardeau des guerres et des conflits violents à la prochaine génération d'Africains et à mettre fin à toutes les guerres en Afrique d'ici 2020. Le Conseil **exprime également son appréciation** à la République de Sierra Leone, Président de la retraite, pour sa conduite réussie ;
2. **Réitère sa profonde préoccupation** face à la persistance de divers fléaux et des conflits et crises qui en découlent, et qui continuent de causer des souffrances et le désastre en l'Afrique ;
3. **Décide** d'adopter officiellement la Feuille de route principale de l'Union africaine sur les mesures pratiques pour faire taire les armes en Afrique d'ici 2020. Le Conseil **décide** de soumettre la Feuille de route principale à la Conférence des chefs d'Etats et de Gouvernement de l'UA lors de sa 28^{ème} Session ordinaire qui se tiendra les 30 et 31 janvier 2017, à Addis Abéba, en Ethiopie, pour adoption ;
4. **Demande** à tous les États membres, les Communautés économiques régionales et les Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits (CER/MR), ainsi qu'aux organisations de la société civile et au secteur privé, en collaboration avec la Commission de l'UA, de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre pleinement en œuvre la Feuille de route principale ;
5. **Souligne** l'importance de prendre de toute urgence les mesures nécessaires et de mobiliser l'appui nécessaire de toutes les parties prenantes concernées, y compris, en particulier le Conseil de sécurité des Nations unies et d'autres organes compétents, afin d'assurer un suivi efficace et la mise en œuvre de la Feuille de route principale en vue de la réalisation de l'objectif d'une Afrique exempte de conflits ;

6. **Convient** de présenter des rapports préliminaires réguliers aux futures sessions ordinaires de la Conférence de l'Union, sur l'état de mise en œuvre de la Feuille de route principale.